

SIAEP DE GUERBIGNY
SIAEP GUERBIGNY
Route de Marquivillers
80500 GUERBIGNY
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-IC-132973-01

Version du : 08/10/2025

Page 1/4

Dossier N° : 25I049271

Date de réception : 23/09/2025

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de consommation	collecte SIAEP DE GUERBIGNY	

N° ech **251049271-001** | Votre réf. (1) collecte SIAEP DE GUERBIGNY

Limites	D10 : Divers Eaux Potables		
Réglementation	Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique et Arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à la consommation humaine		

Température de l'air de l'enceinte	5°C	Début d'analyse	23/09/2025 18:52
Préleveur (1)	Prélevé par le client	Code point de prélèvement	IC0002005121
Date de prélèvement (1)	23/09/2025 08:30	Nom point de prélèvement	collecte SIAEP DE GUERBIGNY
Date de réception	23/09/2025 18:42	Commune	GUERBIGNY

PARAMETRES PREALABLES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
ICKX4 : Collecte Eurofins Hydrologie Nord Prestation réalisée par nos soins				

ICMTX : Injection métaux Prestation réalisée par nos soins

Injection ICP - NF EN ISO 11885

MICROBIOLOGIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM3D0 : Entérocoques intestinaux (/100 ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 * Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2	< 1	ufc/100 ml	0	

 UMLLE : Escherichia coli et bactéries coliformes (/100ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202
 Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 9308-1:2000

Bactéries coliformes *

< 1

ufc/100 ml

0

Escherichia coli *

< 1

ufc/100 ml

0

 UMRK : Micro-organismes revivifiables 36°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 *
 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222

6

ufc/ml

 UM8B0 : Micro-organismes revivifiables 22°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 *
 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222

8

ufc/ml

 UMWGU : Spores de micro-organismes anaérobie sulfite-réducteurs (/100ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 *
 Numération - Filtration sur membrane - NF EN 26461-2

< 1

ufc/100 ml

0

DESINFECTANTS RESIDUELS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
ICCLK : Chlore total Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 * Spectrophotométrie [automatique] - NF EN ISO 7393-2	<0.05	mg/l		

ICCLX : Chlore libre Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 *

<0.05

mg/l

Spectrophotométrie [automatique] - NF EN ISO 7393-2

ESSAIS ORGANOLEPTIQUES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
--	----------	-------	----------------	-------------------

 IJ016 : Aspect / Couleur - Obs. visuelle Prestation réalisée par nos soins
 Méthode organoleptique - Observation visuelle

Aspect

Limpide

Couleur (examen visuel)

Absence

IJ055 : Odeur / saveur à 25°C Prestation réalisée par nos soins

1

3

Méthode organoleptique - Méthode interne

N° ech **25I049271-001** | Votre réf. (1) collecte SIAEP DE GUERBIGNY

PHYSICO-CHIMIE					
		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
ICBHX : Carbone Organique Total (COT) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Technique [Oxydation Chimique / IR] - NF EN 1484	*	0.75	mg C/l		2
IC4YL : Titre Alcalimétrique Complet (TAC) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne	*	29.3	°F		
IJ001 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Potentiométrie - NF EN ISO 10523					
pH à T°C	*	7.5	Unités pH		de 6.5 à 9
Température		19.3	°C		
IJ018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1	*	0.88	NFU		2
IC4YM : Dureté totale (TH) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne	*	34.7	°f		
IJK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Conductométrie - NF EN 27888	*	719	µS/cm		de 200 à 1100
IXQA4 : Perchlorates Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 Chromatographie ionique - Conductimétrie - Méthode interne	*	6.5	µg/l		
ANIONS					
		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IC4YI : Nitrites Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	<0.01	mg NO2/l	0.5	
IC4YJ : Nitrates Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	42.9	mg NO3/l	50	
ICN65 : Sulfate (SO4) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	17.1	mg/l		250
IC4YH : Chlorure Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	24.2	mg/l		250
CATIONS					
		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IC99I : Ammonium Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	<0.05	mg NH4/l		0.1
METAUX					
		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IC0QQ : Magnésium (Mg) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	11.60	mg/l		
ICPMN : Manganèse (Mn) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	<15.0	µg/l		<50
IC0QW : Calcium (Ca) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 ICP/AES - NF EN ISO 11885	*	105.00	mg/l		

Conclusion / Déclaration de conformité (Non couverte par l'accréditation)

Paramètres analysés conformes aux limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.



Philippe Lacoste
Coordinateur(rice) Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dans le cas où le laboratoire n'assure pas l'échantillonnage. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande. Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande. Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.